

CAFOC de l'académie de Versailles

TUTEUR DE PROFESSIONNALISATION /MAÎTRE D'APPRENTISSAGE - PARCOURS MODULAIRE EN PRÉSENTIEL

CAFOC de l'académie de Versailles - 19 avenue du Centre, 78280 GUYANCOURT

OBJECTIFS

1. Comprendre les enjeux du tutorat ou de la fonction « maître d'apprentissage » pour l'entreprise, pour le nouveau collaborateur, pour le tuteur ou le maître d'apprentissage ;
2. Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant ;
3. Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle ;
4. Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages.

CONTENU

MODULE DE POSITIONNEMENT : Recenser ses acquis et ses besoins de formation (auto positionnement)

MODULE 1 - Comprendre les enjeux du tutorat et de la fonction tuteur - maître d'apprentissage dans le contexte de l'entreprise

- Activités et compétences caractéristiques du tuteur, maître d'apprentissage telles que définies par le Ministère du Travail ;
- Repères terminologiques, repères réglementaires, étapes structurantes du tutorat.

MODULE 2 - Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti / alternant

- Préparation de l'arrivée de l'alternant : informations et supports, organisation des activités à venir, sensibilisation des interlocuteurs internes ;
- L'entretien d'accueil : sa forme, son contenu ;
- L'analyse du travail préalable à l'entrée en fonction : éléments de vocabulaire, méthodologie.

MODULE 3 - Participer à la transmission des savoir-faire

- Notions de base en pédagogie ;
- La pédagogie par et pour le travail : ou comment rendre une situation de travail « apprenante » ;
- La construction du parcours de l'alternant ;
- Transmettre en tant que tuteur : Faire, dire, faire faire, faire dire (Focus sur l'entretien réflexif).

MODULE 4 - Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle

- Les entretiens d'accompagnement : guide d'entretien, postures facilitatrices dans une relation d'aide, méthodologie ;
- L'entreprise et l'organisme de formation : répartition et différenciation des rôles ;
- L'autonomie professionnelle : Définition, critères d'autonomie, limites d'intervention.

MODULE 5 - Participer à l'évaluation des apprentissages

- Le processus d'évaluation du tutorat : définitions, objectifs, objectivité, critères d'évaluation, critères de performance, indicateurs, niveaux de maîtrise de la compétence ;
- L'entretien de bilan (intermédiaire / final) : Guide d'entretien, écueils à éviter.

TAUX DE RÉUSSITE

Taux de satisfaction des stagiaires en 2023
= 98,4%.

PUBLICS

- Salarié
- Professionnel de la formation

DURÉE

De 14 h

DATES

Date de début : 17 décembre 2025
Date de fin : 07 janvier 2026

PRÉ-REQUIS

Sans pré-requis

Être majeur, être volontaire.

Si titulaire d'une certification (**diplôme ou titre d'un niveau équivalent à la qualification préparée par l'apprenti, dans le domaine visé**), justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an en rapport avec la qualification visée OU Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans en rapport avec la qualification visée par l'alternant.

NIVEAU DE SORTIE

Sans niveau

VALIDATION

- Attestation de fin de formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation de groupe
- Parcours modulaire de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Attestation individuelle de fin de formation, certificat de réalisation
Les objectifs de formation poursuivis sont conformes aux exigences de la nouvelle certification du ministère du Travail relative aux compétences des maîtres d'apprentissage et tuteur

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Moyens et méthodes pédagogiques

Privilégier les situations et les supports dits « authentiques », signifiants pour les participants afin de favoriser l'appropriation et faciliter une transposition à la réalité et aux projets de l'entreprise ;

Nous appuyer sur les connaissances et les compétences (déjà) acquises pour les faire évoluer ;

Mettre en œuvre les méthodes pédagogiques dites « actives », reposant sur l'expérience pratique, les mises en situation et l'analyse réflexive ;

Adapter notre approche et les supports pédagogiques aux publics en présence.

Modalités d'organisation de la formation

Auto positionnement au démarrage de la formation.

Session présentielle sur 3 jours ou en format hybride avec intersession où chaque participant est invité à mettre en œuvre les apports théoriques et pratiques de la formation. Pendant l'intersession le formateur assure un accompagnement.

Profil des formateurs

Experts de la pédagogie pour adultes, de l'accompagnement, du conseil.

Effectif minimum : 6 - Effectif catalogue : 10

COÛT

Coût horaire HT : 15€ - Coût individuel catalogue HT : 210€

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Ingénierie, formation, pédagogie

CONTACT

Françoise MAILLET

Téléphone : 01 30 83 47 01

Email : formation.cafoc@ac-versailles.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Christelle DANY

christelle.dany@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un apprenant en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements (matériel et/ou pédagogique) dans le cadre de sa formation.

Les équipes sont sensibilisées et mobilisées à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

